

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Sta'-Put S120 Contact Adhesive
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésifs

1.3. Fournisseur

Holcim Solutions and Products Canada, division de Lafarge Canada Inc.
6509 Airport Road
Mississauga, Ontario L4V 1S7
1-800-878-7876 • www.holcimstaput.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique
Écoulement, fuite, incendie, exposition, ou incident
CHEMTREC:
Pour les États-Unis et le Canada : 1-800-424-9300
Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : +1-703-527-3887 (appels en PCV acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 - Éviter de respirer brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Methylene chloride	-	n° CAS: 75-09-2	80 – 100
Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol	-	n° CAS: 25085-50-1	3 – 7
Zinc oxide	-	n° CAS: 1314-13-2	0,1 – 1
Bisphenol A-epichlorohydrin polymer	-	n° CAS: 25068-38-6	0,1 – 1
1,2-Dihydro-2,2,4-trimethylquinoline polymer	-	n° CAS: 26780-96-1	0,1 – 1

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin. Si la respiration est difficile, mettre sous oxygène. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les vêtements) : Enlever les vêtements touchés et laver toute la peau exposée à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se manifeste ou persiste, consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche soigneusement. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets : Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer.
Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer une irritation gastro-intestinale.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau direct. Peut propager l'incendie.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif
Réactivité en cas d'incendie	: Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher l'exposition humaine à l'incendie, aux vapeurs, à la fumée et aux produits de la combustion. Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection (voir rubrique 8).
Autres informations	: Ce matériau est inflammable et peut s'enflammer par exposition à la chaleur, aux étincelles ou à l'électricité statique. Les vapeurs peuvent parcourir une longue distance au ras du sol, avant de s'enflammer/détoner vers leur source.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention/le nettoyage	: PETIT DÉVERSEMENT : Endiguer la zone pour contenir le déversement. Prenez les précautions nécessaires pour éviter la contamination des eaux souterraines et de surface. Contenir le produit déversé avec un absorbant, tel que de la sciure ou du vermiculite et récupérer dans des récipients fermés pour l'élimination. Une fois que toutes les traces visibles, y compris les vapeurs inflammables, ont été éliminées, utilisez un aspirateur à liquide sur toute la surface. Ne pas évacuer dans un égout. Si la zone de déversement est poreuse, enlever autant de terre et de gravier contaminés, etc. que nécessaire et les placer dans des conteneurs fermés pour leur élimination. Seules les personnes adéquatement formées, autorisées et portant l'équipement de protection individuelle (EPI) requis doivent participer à l'intervention et au nettoyage des déversements. GROS DÉVERSEMENT : Tenez les spectateurs à l'écart. Seules les personnes adéquatement formées, autorisées et portant l'équipement de protection individuelle (EPI) requis doivent participer à l'intervention et au nettoyage des déversements. Ventilez la zone par des moyens naturels ou par des moyens antidéflagrants (c'est-à-dire des ventilateurs). Connaître et préparer
--------------------------------	--

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

l'intervention en cas de déversement avant d'utiliser ou de manipuler ce produit. Éliminez toutes les sources d'inflammation (flammes, surfaces chaudes, appareils de chauffage portables et sources d'étincelles électriques, statiques ou de friction). Endiguer et contenir le déversement avec un matériau inerte (par exemple, du sable, de la terre). Transférer les liquides dans des conteneurs métalliques couverts et étiquetés pour la récupération ou l'élimination, ou les enlever avec un absorbant inerte. N'utilisez que des outils qui ne produisent pas d'étincelles et les EPI appropriés. Placez les matériaux d'endiguement absorbants dans des conteneurs métalliques couverts pour les éliminer. Empêcher la contamination des égouts, des cours d'eau et des eaux souterraines par le matériau déversé ou l'absorbant utilisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pour un usage professionnel ou industriel uniquement. Suivre les instructions de l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas consommer. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec le corps. Éteignez toutes les veilleuses, les flammes, les poêles, les appareils de chauffage, les moteurs électriques, les équipements de soudage et autres sources d'inflammation. Les récipients vides ne doivent pas être lavés et réutilisés à quelque fin que ce soit. Les personnes portant des lentilles de contact doivent porter des lunettes de protection en présence de vapeurs et de liquides chimiques. Se laver soigneusement les mains après la manipulation. Les vapeurs inflammables peuvent provoquer un feu instantané ou s'enflammer de manière explosive. Pour éviter l'accumulation de vapeurs, utilisez une ventilation naturelle et/ou mécanique adéquate (par exemple, ouvrez toutes les fenêtres et les portes pour obtenir une ventilation transversale). Les conteneurs peuvent être dangereux une fois vides. Ne jamais utiliser de chalumeau de soudage ou de coupe sur ou près du contenant. Ne pas couper, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur, aux étincelles, à l'électricité statique ou à toute autre source d'inflammation. Une explosion peut se produire et provoquer des blessures ou la mort.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri du soleil. Isoler des comburants, de la chaleur, des étincelles, de l'équipement électrique et des flammes nues. Les récipients fermés peuvent exploser en cas d'exposition à une chaleur extrême.

Matières incompatibles : Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Methylene chloride (75-09-2)

Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Dichloromethane (Methylene chloride)
OEL TWA	174 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	50 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Methylene chloride (75-09-2)	
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP (OEL TWA)	174 mg/m ³
VEMP (OEL TWA) [ppm]	50 ppm
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dichloromethane [Methylene chloride]
OEL TWA [ppm]	25 ppm
Notations et remarques	IARC group 2A carcinogen
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dichloromethane
OEL TWA [ppm]	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: COHb-emia; CNS impair. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dichloromethane
OEL TWA [ppm]	50 ppm
Notations et remarques	COHb-emia; CNS impair
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dichloromethane
OEL TWA [ppm]	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: COHb-emia; CNS impair. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dichloromethane
OEL TWA [ppm]	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: COHb-emia; CNS impair. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	75 ppm (réglementé par le Dichloromethane) 63 ppm
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	75 ppm 63 ppm (réglementé par le Methylene chloride)

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Methylene chloride (75-09-2)	
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dichloromethane
OEL TWA [ppm]	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: COHb-emia; CNS impair. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	63 ppm 75 ppm (réglementé par le Dichloromethane)
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	700 mg/m ³ 720 mg/m ³ (réglementé par le Dichloromethane)
OEL TWA [ppm]	200 ppm
OEL STEL	870 mg/m ³ 720 mg/m ³ (réglementé par le Dichloromethane)
OEL STEL [ppm]	250 ppm 200 ppm (réglementé par le Dichloromethane)
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dichloromethane
ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: COHb-emia; CNS impair. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène animal confirmé avec pertinence inconnue pour l'homme
Référence réglementaire	ACGIH 2023
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
Nom local	DICHLOROMETHANE
BEI (BLV)	0,3 mg/l Paramètre : Dichlorométhane - Milieu : urine - Moment de prélèvement : fin de poste (semi-quantitatif)
Référence réglementaire	ACGIH 2023
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [2]	25 ppm
OSHA PEL (STEL) [2]	125 ppm (see 29 CFR 1910.1052)
OSHA PEL C [ppm]	1000 ppm
Zinc oxide (1314-13-2)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Zinc oxide (1314-13-2)	
OEL TWA	2 (respirable)
OEL STEL	10 (respirable)
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VECD (OEL STEL)	10 mg/m ³ (fumée)
VEMP (OEL TWA)	5 mg/m ³ (ne contenant pas d'amiante et <1 % de silice cristalline, poussière totale) 5 mg/m ³ TWAEV (fumées)
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide
OEL TWA	2 (respirable)
OEL STEL	10 (respirable)
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide
OEL TWA	2 (matière particulaire respirable)
OEL STEL	10 (matière particulaire respirable)
Notations et remarques	TLV® Basis: Metal fume fever
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 (matières particulaires ne contenant pas d'amiante et <1 % de silice cristalline, poussière) 5 mg/m ³ TWA (fumées)
OEL STEL	10 (fumée)
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide
OEL TWA	2 (matière particulaire respirable)
OEL STEL	10 (matière particulaire respirable)
Notations et remarques	TLV® Basis: Metal fume fever
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide
OEL TWA	2 (matière particulaire respirable)
OEL STEL	10 (matière particulaire respirable)
Notations et remarques	TLV® Basis: Metal fume fever
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide, fume and dust
OEL TWA	2 (poussières et fumées ; fraction respirable)

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Zinc oxide (1314-13-2)	
OEL STEL	10 (poussières et fumées ; fraction respirable)
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide, fume and dust
OEL TWA	2 (poussières et fumées ; fraction respirable)
OEL STEL	10 (poussières et fumées ; fraction respirable)
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 (respirable)
OEL STEL	10 (respirable)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide
OEL TWA	2 (matière particulaire respirable)
OEL STEL	10 (matière particulaire respirable)
Notations et remarques	TLV® Basis: Metal fume fever
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide, fume and dust
OEL TWA	2 mg/m ³ (respirable fraction)
OEL STEL	10 mg/m ³ (respirable fraction)
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10
OEL STEL	20
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide
ACGIH OEL TWA	2 mg/m ³ (R - Respirable particulate matter)
ACGIH OEL STEL	10 mg/m ³ (R - Respirable particulate matter)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Metal fume fever
Référence réglementaire	ACGIH 2023
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide
OSHA PEL (TWA) [1]	5 mg/m ³ (fraction respirable)
OSHA PEL (STEL) [1]	10 mg/m ³ (fumée)
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol (25085-50-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol (25085-50-1)

Remarque (ACGIH)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
------------------	--

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
-----------------	--

Canada (toutes les provinces) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
----------	--

Bisphenol A-epichlorohydrin polymer (25068-38-6)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque (ACGIH)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
------------------	--

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
-----------------	--

Canada (toutes les provinces) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
----------	--

1,2-Dihydro-2,2,4-trimethylquinoline polymer (26780-96-1)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque (ACGIH)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
------------------	--

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
-----------------	--

Canada (toutes les provinces) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
----------	--

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Procurer une ventilation générale et locale par aspiration adéquate. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser un matériel antidéflagrant avec des matériaux inflammables. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants. Porter un tablier imperméable aux produits chimiques sur une blouse de laboratoire et des vêtements qui assurent une protection complète. Ventilation insuffisante : porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains:

Utiliser des gants qui résistent à la nature chimique de ce produit en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être classés sous la norme EN 374 ou la norme ASTM F1296. Nous suggérons les matériaux suivants pour les gants : néoprène, caoutchouc de nitrile/butadiène, polyéthylène, l'alcool éthylvinyle stratifié PVC ou le vinyle.

Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes de protection chimique et un écran facial, en cas de possibilité de contact oculaire du fait de la pulvérisation de liquide ou de particules atmosphériques.

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Protection de la peau et du corps:

Porter des manches longues et de l'ÉPI/combinaisons imperméables aux produits chimiques pour minimiser l'exposition du corps.

Protection des voies respiratoires:

Utiliser un masque à poussière/particules homologué NIOSH (ou autre norme nationale équivalente). Quand des vapeurs, un brouillard ou une poussière dépassent les PEL ou autres LEMT applicables, utiliser un équipement de protection respiratoire homologué NIOSH.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Opaque
Couleur	: Limpide ou rouge
Odeur	: Solvant
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 39,8 °C / 104 °F
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 10,73 lb/gal
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage comme celles recommandées à la section 7.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun connu.
Conditions à éviter	: Chaleur. Flamme nue. Sources d'ignition.
Matières incompatibles	: Aucun connu.

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Produits de décomposition dangereux : Aucune en utilisation normale.
Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Methylene chloride (75-09-2)

DL50 orale rat	1600 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	53 mg/l 6 h (vapeur)
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Zinc oxide (1314-13-2)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5700 mg/m ³ (Temps de pose : 4h)

Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol (25085-50-1)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg Source: ECHA

1,2-Dihydro-2,2,4-trimethylquinoline polymer (26780-96-1)

DL50 orale rat	2225 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5100 mg/kg

Bisphenol A-epichlorohydrin polymer (25068-38-6)

DL50 orale rat	11400 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg Source: CHEMIDPLUS

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé
Symptômes/effets : Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer.
Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Peut causer une irritation gastro-intestinale.
Symptômes chroniques : Susceptible de provoquer le cancer.

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Pas d'information disponible.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Obtenir le consentement des autorités chargées de la lutte contre la pollution avant d'envoyer à des usines de traitement des eaux usées. Aucun rejet dans les eaux de surface n'est autorisé sans une autorisation obtenue en vertu du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées. Se conformer à toutes les exigences nationales, provinciales et locales pour le rejet d'eaux usées.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas permettre le rejet du produit dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

DOT
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

DOT

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont répertoriées sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES) du Canada ou sont exemptées.

Methylene chloride (75-09-2)

Listé dans la liste des substances toxiques de l'annexe 1 la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) 1999

LCPE - Liste de substances d'intérêt prioritaire	Liste de substances d'intérêt prioritaire 1 (substances considérées comme « toxiques »)
--	---

Soumis aux exigences de déclaration de la L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Catégorie de seuil	Substances de la partie 1A
--------------------	----------------------------

Seuil quantitatif	10 tonnes Fabriquée, préparée ou utilisée d'une autre manière (FPU)
-------------------	---

15.2. Réglementations internationales

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Sta'-Put S120 Contact Adhesive

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont répertoriées comme "actives" dans l'EPA (Environmental Protection Agency) "TSCA Inventory Notification (Active-Inactive) Requirements Rule" ("la règle finale") de février 2019, telle que modifiée en février 2021, ou sont autrement exemptés ou réglementés par d'autres agences telles que la FDA ou la FIFRA.

 **ATTENTION:** Ce produit peut vous exposer à Methylene chloride, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 20 Février 2023

Autres informations : Auteur: JAD.

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Sta'-Put® est une marque d'Holcim Solutions and Products US, LLC